

pensé qu'un coup bas porté au premier ministre du Manitoba ne lui ferait pas de mal. Je reconnais sans plus que cette question nous intéresse peut-être vivement, vous et moi, monsieur l'Orateur, mais qu'elle ne se rapporte pas beaucoup au bill et je puis vous assurer que je n'ai pas l'intention de continuer dans cette voie.

M. McGrath: Mesquin, vraiment mesquin!

L'hon. M. Pickersgill: Nous pourrions peut-être nous entendre pour que les interruptions du fidèle serviteur arrivent après une pause. Ainsi, elles auraient tout leur effet.

J'aurais un mot à dire au sujet d'une autre déclaration du ministre. Il a dit qu'à part les péréquations fiscales, il ne pouvait penser à rien d'autre. C'est une déclaration qu'il faut relever. Le député de Gloucester (M. Robichaud) y a assez bien répondu hier soir après que le député de Saint-Jean-Albert (M. Bell), celui de nos amis d'en face qui nous rend le plus service, eut posé une de ces questions qui donnent la chance d'exprimer une réponse et j'aimerais signaler cette réponse au ministre.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Je suis bien prêt à aider l'honorable représentant car, en cette Chambre, nul n'a plus besoin d'aide que lui.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis tout à fait d'accord et, en outre, je lui suis profondément reconnaissant. Depuis que nous siégeons tous les deux ensemble en cette Chambre, il m'a toujours aidé, et je lui en sais gré.

Une voix: Il va aussi vous aider à en sortir.

L'hon. M. Pickersgill: C'est possible, et rendons grâce à Dieu d'être dans un pays où cela peut arriver si telle est la volonté des électeurs, ceux-là même qui, le 18 juin, ont pris certaines décisions que des honorables vis-à-vis ne sont pas encore près d'oublier.

L'hon. M. Martineau: Puis-je poser une question à l'honorable représentant?

L'hon. M. Pickersgill: Je veux bien, si elle a trait au bill.

L'hon. M. Martineau: Elle y a trait. De fait, j'allais justement demander au député quand il était pour se mettre à parler du bill.

L'hon. M. Pickersgill: Dès que j'aurai fini de discuter les points soulevés par le ministre. J'ai dit que je m'occuperais d'abord des remarques que le ministre a faites. J'achève d'en parler et suis sur le point d'aborder la mesure elle-même. Auparavant, je voudrais simplement rappeler au ministre—et, en passant, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) pourra aussi en faire son profit—que, de 1953 à 1957, de très grandes entreprises ont été réalisées dans les provinces de

[L'hon. M. Pickersgill.]

l'Atlantique. Je ne crois pas que le ministère de la Défense nationale ait jamais pris de meilleures décisions que d'aménager le camp de Gagetown dans le Nouveau-Brunswick. Je sais quelque chose des raisons pour lesquelles cette décision a été prise. Du point de vue militaire, il y a bien d'autres endroits où elle aurait tout aussi bien pu être aménagée, mais celui-là a été choisi parce que l'on savait que cela aiderait l'économie de la province. Celle-ci en a bénéficié à un degré significatif, comme le savent tout ceux qui visitent les villes de Fredericton ou de Saint-Jean. La chaussée Canso a été construite pendant cette période, et, comme l'a rappelé l'autre jour le député d'Inverness-Richmond, son effet sur toute l'économie de la région commence seulement à se faire sentir. Je prédis qu'avec le temps elle deviendra l'un des grands monuments élevés à la sagesse du peuple canadien, qui a tenu à mettre en valeur toutes les régions de son pays.

Je vais dire quelque chose qui ne manquera sûrement pas d'étonner les honorables vis-à-vis. Je crois qu'il est regrettable que le gouvernement dont j'ai fait partie, l'ancien gouvernement libéral, et les gouvernements libéraux précédents n'aient pas, dans le domaine de la production de défense, fait la même chose que ce qu'ils avaient accompli au sujet du camp Gagetown, et n'aient pas développé les moyens de production dans la région atlantique. En y repensant, je constate que nous aurions mieux mérité de la patrie si nous avions agi ainsi. Je n'hésite pas à l'avouer, car nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous ne prétendons pas à la perfection; nous ne nous sommes jamais vantés d'avoir tout accompli.

Il y a une autre question que je ne saurais passer sous silence, étant donné que le député de Gloucester et moi-même avons formulé ces griefs de concert, et il s'agit de l'établissement de l'assurance-chômage pour les pêcheurs. Le député de Gloucester et moi-même avons usé d'autant d'influence sur le gouvernement du temps pour le convaincre d'adopter cette mesure que n'importe quels autres membres de la Chambre. Je ne dis pas que nous ayons usé de plus d'influence que les autres, mais seulement autant. Lorsque la loi est entrée en vigueur, tous les partis représentés à la Chambre l'ont acclamée. Certains d'entre nous craignent que les honorables vis-à-vis estiment qu'elle devrait être mise au rancart, mais quiconque est au courant de nos difficultés à maintenir les revenus dans les provinces de l'Atlantique depuis cinq ans, sait que tous les gouvernements provinciaux auraient été obligés d'accorder de l'assistance sociale, n'eussent été les prestations d'assurance-chômage versées ces cinq dernières années.